

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023 - 44**

Objet :

Approbation du PV du CM du 22 juin 2023

Date de la convocation : 21/09/2023
 Nombre de conseillers en exercice : 18
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 16

Votes	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONNET Sandrine, BONNIOL Karine, BOURBOUJAS Françoise, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MARY Julien, OULLIE Laurent, ORTUNO Thierry, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny,

Étaient absents excusés : Coria Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe), REKKAB Claude (donne pouvoir à CLAVEL Inès), MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), CUTANDA Josette (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise),

Étaient absents : CLAVEL Inès

Brice ALVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2023 et demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 28 septembre 2023

Le Maire
Thibaut BARRAL

